

Catalogue des critères de qualité dans le programme weltwärts (janvier 2014)

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
1			
1.1	Principe / politique & stratégie	A	Les organismes partenaires et les organismes d'envoi entretiennent une coopération partenariale étroite.
		B	L'organisme d'envoi dispose d'un document stratégique, d'une ligne directrice p. ex. avec des déclarations au sujet de la signification du service volontaire de développement. Il doit en plus tenir compte des aspects suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'apprentissage global au sens de la durabilité et de la responsabilité globale, 2. weltwärts est conçu comme service d'apprentissage et de formation dans le domaine du développement, 3. L'engagement des volontaires après leur retour est explicitement visé. <p>Les valeurs du document stratégique traduisent le respect de l'organisme d'envoi vis-à-vis de la variété des modes de vie et croyances religieuses des êtres humains.</p>
1.2	Travail de relations publiques	A	Les organismes d'envoi identifient et expliquent les objectifs du domaine de la politique de développement et les effets visés du service volontaire. Dans ce contexte, weltwärts est présenté comme « œuvre commune weltwärts ».
1.3	Finances	A	L'organisme d'envoi conclut des accords sur les principes du financement avec l'organisme partenaire.
		B	Le financement du service volontaire de développement est transparent pour tous (y compris le caractère volontaire du règlement sur les dons).
		C	Les transferts sont à réaliser dans les délais.
1.4	Encadrement pédagogique	A	L'organisme d'envoi dispose d'un concept pédagogique spécifique et adapté aux besoins d'un service volontaire de développement et le met en œuvre avec ses organismes partenaires.
		B	L'encadrement pédagogique de 25 jours est garanti : <ul style="list-style-type: none"> • 12 jours sont consacrés à l'orientation et à la préparation (dont 7 jours de séminaire avant le départ de l'Allemagne),

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
			<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire intermédiaire d'au moins 5 jours, • 3 jours flexibles, • Séminaire de débriefing de 5 jours • Les séminaires de sélection et les cours de langue ne comptent pas dans les jours de séminaire obligatoires.
		C	Dans le cadre des séminaires, l'organisme d'envoi permet une participation conceptionnelle aux volontaires.
		D	Le personnel pédagogique est en mesure d'encadrer des processus pédagogiques dans le cadre du service volontaire - surtout l'apprentissage global et le développement de l'engagement. Une clé de répartition adéquate - personnel / participants - est garantie.
		E	Les volontaires de retour sont intégrés dans le travail pédagogique
2			
2.1	Reconnaissance et sélection du poste de volontaire	A	<p>Le poste de volontaire sert l'intérêt général. Il est adéquat pour le service d'apprentissage de développement. Des questions relevant du domaine de la politique de développement peuvent être abordées dans ce contexte. Cela signifie que le personnel du poste de volontaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. travaille avec des groupes cibles marginalisés, 2. sous l'aspect de la durabilité écologique 3. ou bien s'occupe explicitement d'autres thèmes de la politique de développement
		B	<p>Le poste de volontaire est de principe adéquat pour un service de volontaire de développement pour les groupes cibles auxquels le programme weltwärts s'adresse.</p> <p>Cela signifie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. qu'il n'y a aucun risque de surexploitation ou de sous-exploitation des volontaires. 2. Les exigences spécifiques auxquelles les volontaires doivent répondre sont clairement décrites et prises en compte lors de la sélection des volontaires. 3. Pas plus de deux volontaires ne doivent travailler dans le même organisme d'accueil afin de garantir l'expérience d'apprentissage interculturelle et de ne pas mettre en danger des emplois rémunérés. Le nombre des volontaires qui travaillent dans un organisme d'accueil doit être proportionnel au nombre des collaborateurs / collaboratrices permanent(e)s de l'organisme partenaire. 4. L'organisme d'accueil doit assurer l'instruction spécialisée

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
			adéquate des volontaires.
		C	Les volontaires se consacrent à des objectifs d'intérêt général au poste de travail et non pas à l'enseignement religieux ou l'enseignement d'une conviction particulière.
		D	Le poste de volontaire répond aux règles de sécurité de base (Ministère des Affaires étrangères)
		E	Un profil du poste de volontaire a été stipulé par écrit (objectifs, activités). Les besoins y sont également justifiés. L'organisme partenaire et l'organisme d'accueil sont intégrés.
2.2	Absence d'effet sur le marché de travail	A	Les volontaires ne doivent pas occuper des postes de travail rémunérés qui pourrait être occupés par des personnes du marché du travail local.
2.3	Accord avec l'organisme d'accueil/organisme partenaire	A	Une compréhension commune du rôle des volontaires existe/est établie.
		B	Un accord écrit est conclu entre l'organisme d'envoi et l'organisme partenaire.
		C	Activité à plein temps avec les congés prévus selon les réglementations du pays, mais au moins 20 jours de congé sur la base d'un service d'un an et une semaine de 5 jours (calcul au prorata en cas d'une période d'activité différente). Durée du service : 6 - 24 mois.
2.4	Candidats/candidates - information	A	Un premier document d'information est mis à disposition.
2.5	Candidats/candidates - sélection	A	Il y a des critères de sélection clairement définis sur lesquels l'organisme d'envoi, l'organisme partenaire et l'organisme d'accueil se sont accordés. 1. Aptitude au service d'apprentissage,

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
			2. Aptitude au poste de volontaire, 3. Volonté de s'engager après le retour, 4. Critères flexibles pour les groupes cibles sous-représentés.
		^B	L'organisme partenaire et l'organisme d'accueil sont impliqués dans la sélection des candidats.
		^C	Le processus de sélection constitue une aide à l'orientation pour la décision des volontaires.
		^D	La procédure de sélection est clairement définie. La procédure sert à déterminer l'aptitude des volontaires.
2.6	Accord écrit avec les volontaires	^A	Il y a un accord écrit entre l'organisme d'envoi et les volontaires qui répond aux exigences du programme.
2.7	Préparation organisationnelle	^A	L'information et l'aide en ce qui concerne la sécurité sociale, les assurances, le respect des exigences légales du pays d'accueil et de la prévention de la santé (vaccinations, liste des adresses importantes sur place, code de conduite) sont assurées. L'organisme d'envoi veille à ce qu'un permis de séjour soit remis à chaque volontaire (visa, permis de travail le cas échéant).
		^B	Une couverture d'assurance suffisante est garantie.
2.8	Séminaire de préparation	^A	Les volontaires sont convenablement préparés au service d'apprentissage de développement. Le séminaire comprend entre autres les thèmes suivants : 1. Autoréflexion, 2. Relations globales / le développement durable, les responsabilités de chacun / les possibilités d'agir dans un contexte global, 3. Engagement pour le développement (sous le point de vue du retour aussi) 4. Les principes des soins de santé préventifs et de la sécurité 5. Initiation aux conditions de vie et de travail dans le pays d'accueil ainsi qu'au propre rôle en tant que volontaire.
3			
3.1	Gestion de crises	^A	Un plan pour la gestion de crises et d'urgences a été stipulé par écrit. Les organismes d'envoi mettent un interlocuteur à disposition qui

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
			peut être joint à tout moment.
3.2	Rapports	A	L'organisme d'envoi demande aux volontaires de lui adresser des rapports adéquats au sujet de leur service sur une base régulière.
3.3	Communication et coopération entre l'organisme d'envoi et l'organisme partenaire	A	Les organismes d'accueil et d'envoi entretiennent une communication régulière.
		B	Les organismes partenaires sont suffisamment informés sur les objectifs, le contenu et les responsabilités des acteurs du programme weltwärts.
3.4	Accompagnement spécialisé	A	L'organisme partenaire ou bien l'organisme d'accueil garantit l'accompagnement spécialisé, l'initiation et l'encadrement continu au poste de volontaire. L'organisme d'envoi s'accorde à cet effet avec l'organisme partenaire et assume la responsabilité globale pour l'accompagnement spécialisé.
3.5	Accompagnement personnel	A	Un tuteur/une tutrice compétent(e) qui est facile à joindre sera mis(e) à la disposition de chaque volontaire. Dans ce contexte, il faut veiller à ce que les tuteurs/tutrices n'appartiennent pas au domaine de travail direct des volontaires.
3.6	Séminaire intermédiaire	A	Il y a des jours de séminaire intermédiaire. Les contenus sont entre autres : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réflexion, 2. Inventaire, 3. Engagement pour le développement 4. Apprentissage global et 5. Aborder les défis

No	Domaine d'application	#	Critère/objectif
4			
4.1	Séminaire de débriefing	A	Un séminaire de débriefing obligatoire sera organisé. Les contenus sont entre autres : 1. Réflexion, 2. Echange avec d'autres volontaires, 3. Information sur les possibilités de s'engager dans le domaine du développement en Allemagne.
4.2	Certificat ou bien attestation	A	A la fin du service, un certificat ou bien une attestation sera délivré aux volontaires en collaboration avec l'organisme partenaire / le poste de volontaire.
4.3	Rapports	A	L'organisme d'envoi veille à ce que les volontaires réalisent une documentation structurée sur leurs expériences d'apprentissage (rapports, films, reportages).
4.4	Evaluation	A	L'organisme d'envoi évalue le service volontaire de développement en collaboration avec les volontaires et les organismes partenaires en tenant compte de la documentation cité sous le point 4.3.
		B	Les volontaires sont suffisamment informés sur les objectifs et l'importance de l'enquête auprès des volontaires à l'échelon du programme.
5			
5.1	Information et qualification	A	L'organisme d'envoi informe les volontaires de manière exhaustive, même au-delà des limites de l'organisme, sur les possibilités de s'engager dans la politique de développement, les possibilités de qualification et de financement pour le travail après le retour du service.
5.2	Motivation	A	L'organisme d'envoi apporte un soutien actif aux volontaires qui rentrent afin qu'ils puissent partager leurs expériences et s'engager en Allemagne sur le plan social et de la politique de développement.